

Le 5 octobre 2026

Message envoyé par courriel

L'honorable Trevor Jones, député provincial
Ministre du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des
compétences
400 avenue University, 14^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 1T7

**Objet : Recours à des briseurs de grève pendant un conflit de travail aux établissements
Pickering Casino Resort, Casino Ajax et Casino at Great Canadian Toronto de Great
Canadian Entertainment**

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons par la présente attirer votre attention sur un conflit de travail en cours avec Great Canadian Entertainment (GCE).

Environ 1 000 membres d'Unifor sont en grève ou ont été mis en lock-out par cet employeur. Ces membres ont passé les dix dernières semaines sur les lignes de piquetage pour défendre leur droit à un salaire et à des conditions de travail convenables. Sur les lignes de piquetage, ils ont subi des actes de violence de la part de clients des casinos qui ont refusé de respecter leurs droits constitutionnels, et ce, même s'ils ont respecté les restrictions relatives aux lignes de piquetage déterminées par les tribunaux.

De plus, nous signalons la décision tout aussi scandaleuse de l'employeur de recourir à des briseurs de grève ou à des travailleuses et travailleurs de remplacement pendant le conflit de travail. Nous savons que la capacité pour un employeur d'embaucher des travailleuses et travailleurs de remplacement pendant une grève ou un lock-out légal permet à ces mêmes employeurs d'éviter de négocier de bonne foi avec les membres; dans tous les cas, le recours à des briseurs de grève ne fait que prolonger le conflit.

GCE redouble à présent d'efforts en embauchant encore plus de travailleuses et de travailleurs de remplacement pour occuper les emplois pourvus par des membres de la section locale 1090 d'Unifor au Pickering Resort Casino. Vous verrez ici des affichages de poste récemment publiés par l'entreprise, pour des emplois faisant partie de l'unité de négociation, comme des [croupières et croupiers](#).

L'entreprise a aussi engagé des travailleuses et travailleurs de remplacement au Casino at Great Canadian Toronto, où des gardiennes et gardiens de sécurité représentés par notre syndicat sont en lock-out depuis le 23 juillet 2026.

Cette situation est très inquiétante. Depuis le 31 juillet 2026, des membres de la section locale 1090 d'Unifor sont en grève aux établissements de Pickering et d'Ajax. Ces membres (croupières et croupiers, caissières et caissiers, techniciennes et techniciens, serveuses et serveurs) ont amorcé leurs moyens de pression après avoir rejeté une offre qui ne comprenait pas de hausses salariales visant à réduire l'écart avec les autres emplois du Casino at Great Canadian Toronto.

Les membres du Casino at Great Canadian Toronto étaient en lock-out alors que les deux parties n'arrivaient pas à conclure une entente qui comprenait des hausses salariales tenant compte de la hausse actuelle du coût de la vie.

Embaucher des travailleuses et travailleurs de remplacement pendant une grève porte atteinte au droit fondamental à la négociation collective, en faisant pencher la balance du pouvoir du côté de l'employeur.

Lorsque l'employeur remplace des travailleuses et travailleurs syndiqués par des briseurs de grève, l'incitatif pour GCE de négocier de bonne foi disparaît, le conflit en est prolongé et l'hostilité en milieu de travail ne fait que croître, alors que les membres sur les lignes de piquetage sont déjà confrontés aux violences du public.

Comme nous l'avons mentionné, les attaques envers les membres en grève ont augmenté lors des dernières semaines, une situation qui a nécessité l'intervention des policiers et, dans certains cas extrêmes, l'hospitalisation de membres blessés.

Tous les jours, les membres d'Unifor sont exposés à des menaces verbales et physiques : de nombreux membres se sentent en danger d'exercer leur droit de grève fondamental.

Embaucher des travailleuses et travailleurs de remplacement ne fera que jeter de l'huile sur le feu alors que la situation est déjà extrêmement tendue.

Ces conflits, ainsi que de beaucoup d'autres histoires de ce genre, démontrent pourquoi la province de l'Ontario devrait adopter une législation anti-briseurs de grève. Nous vous saurions gré de nous accorder un peu de temps pour discuter de ce conflit et du besoin d'améliorer les lois du travail en Ontario. Nous vous remercions de votre attention.

Cordialement,



Lana Payne
Présidente nationale



Samia Hashi
Directrice régionale de l'Ontario

c. c. : Tim Mitchell, adjoint à la présidente nationale, secteur de l'hôtellerie et des jeux

/idssep343